



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 4139

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des méthodes d'apprentissage de la lecture. En 2006, le ministère de l'éducation nationale a décidé de substituer à la méthode globale, source d'importantes difficultés d'apprentissage des élèves, la méthode syllabique. Il apparaît cependant que la circulaire du ministre relatif à cette substitution ne fait pas l'objet d'une application uniforme, certains enseignants continuant d'utiliser la méthode globale. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour que la méthode syllabique soit réellement mise en oeuvre par les enseignants.

Texte de la réponse

Les décisions concernant l'apprentissage de la lecture sont aujourd'hui inscrites dans les programmes. Ces derniers, modifiés par l'arrêté du 12 avril 2007, précisent : « L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des démarches, des compétences et des connaissances nécessaires à la compréhension [...]. Un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré, afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible [...]. Pour identifier des mots, l'apprenti lecteur doit avoir compris le principe qui gouverne le codage de la langue écrite en français [...]. L'articulation entre lecture et écriture reste, dans ce cas, comme dans les précédents un excellent moyen de renforcer les apprentissages. » Les maîtres sont donc tous amenés à conduire, sans attendre, un enseignement structuré du déchiffrement qui, pour être efficace, s'appuie sur les compétences développées à l'école maternelle. Ces instructions ne négligent toutefois pas la dimension de la compréhension : « Le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots, puis des phrases, puis des textes [...]. » Afin de garantir un enseignement structuré et progressif au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, et singulièrement en classe de CP, des outils de formation ont été développés sous forme d'un guide thématique et d'un DVD diffusés dans toutes les écoles. Un suivi attentif de la mise en oeuvre de ces instructions est réalisé par les recteurs et les corps d'inspection qui sont en charge de la formation continue des maîtres.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4139

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5498

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6729